

Déclaration de Lê Duc Tho (Paris, 24 janvier 1973)

Légende: Le 24 janvier 1973, Lê Duc Tho, qui dirige la délégation du Viêt-nam du Nord aux pourparlers de paix à Paris, expose à la presse internationale les points saillants du futur accord sur la cessation des hostilités au Viêt-nam.

Source: Bulletin d'information du Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Sud Vietnam. dir. de publ. Bui Duy Tân. 27.01.1973, n° 4-5. Paris: Bulletin d'information du Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Sud Vietnam. "Déclaration de Lê Duc Tho (Paris, 24 janvier 1973)", p. 33-36.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_le_duc_tho_paris_24_janvier_1973-fr-09b2f27f-859a-4bca-84a7-201e36c5e88c.html

Date de dernière mise à jour: 03/07/2015

Déclaration de Lê Duc Tho (Paris, 24 janvier 1973)

Chers amis,

Comme vous le savez, dans l'après-midi du 23 Janvier 1973, le Dr. Kissinger, au nom du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et avec l'accord du Gouvernement de la République du Vietnam, et moi-même, au nom du Gouvernement de la République Démocratique du Vietnam et avec l'accord du Gouvernement Révolutionnaire Provisoire de la République du Sud Vietnam, avons paraphé l' « Accord sur la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix au Vietnam » et les Protocoles annexes au Centre des Conférences internationales de l'avenue Kléber. Dans la matinée du 27 Janvier 1973, également à ce Centre, les quatre parties participantes à la Conférence de Paris sur le Vietnam procéderont à la signature officielle de l'Accord et de trois Protocoles annexes par les Ministres des Affaires Etrangères des quatre gouvernements : Gouvernement de la République Démocratique du Vietnam, Gouvernement Révolutionnaire Provisoire de la République du Sud Vietnam, Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et Gouvernement de la République du Vietnam, et dans l'après-midi du 27 Janvier 1973, le Ministre des Affaires Etrangères de la République Démocratique du Vietnam et le Secrétaire d'Etat du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique signeront officiellement l'Accord et les quatre Protocoles annexes.

L'achèvement et la signature de l' « Accord sur la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix au Vietnam » sont le couronnement de treize années d'une lutte vaillante que mène le peuple vietnamien contre l'impérialisme américain et un groupe de traîtres dans le pays au prix d'innombrables sacrifices et privations. C'est également le résultat de cinq années de négociation à Paris entre nous et les Etats-Unis d'Amérique, avec 202 séances publiques au Centre des Conférences internationales de l'Avenue Kléber et 24 rencontres privées entre d'une part le Ministre Xuân Thuy et moi-même, et d'autre part le Dr. Kissinger.

Avec la signature de l' « Accord sur la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix au Vietnam », le peuple vietnamien, le peuple américain et les peuples épris de paix dans le monde viennent de remporter une très grande victoire. L'Accord et ses Protocoles annexes constituent un ensemble de documents juridiques de base d'une grande portée.

Je voudrais maintenant vous exposer quelques questions cardinales figurant dans l'Accord et dans un certain nombre de protocoles.

L'Accord stipule que les Etats-Unis d'Amérique et tous les autres pays respectent l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du Vietnam consacrées par les Accords de Genève de 1954 sur le Vietnam. Les Etats-Unis s'abstiennent de poursuivre leur engagement militaire ou leur intervention dans les affaires intérieures du Sud Vietnam et s'engagent à respecter le droit d'autodétermination de la population sud vietnamienne. Ce sont là des clauses extrêmement importantes et fondamentales qui garantissent l'indépendance et la liberté de notre pays que nous venons de reconquérir après de nombreuses années de lutte.

Sur la base des engagements susmentionnés, **un cessez-le-feu sera réalisé sur toute l'étendue du Sud Vietnam à compter de 24,00 heures GMT du 27 Janvier 1973.** A la même heure, les Etats-Unis d'Amérique mettront fin à toutes leurs activités militaires, d'où qu'elles viennent, contre le territoire de la République Démocratique du Vietnam et cesseront le minage à son encontre. Immédiatement après l'entrée en vigueur de l'Accord, les Etats-Unis dragueront, neutraliseront définitivement et détruiront toutes les mines qu'ils ont jusqu'ici posées au Nord Vietnam.

Dans un délai de 60 jours à compter de la signature de l'Accord, **les Etats-Unis retireront du Sud Vietnam toutes les troupes, tous les conseillers militaires et tout personnel militaire des Etats-Unis et des autres pays étrangers alliés aux Etats-Unis et à la République du Vietnam. Sera également achevé dans ce délai le démantèlement de toutes les bases militaires au Sud Vietnam des Etats-Unis et des autres pays étrangers alliés aux Etats-Unis et à la République du Vietnam. Les deux parties sud vietnamiennes n'accepteront pas l'introduction au Sud Vietnam des troupes, des conseillers militaires et du personnel**

militaire, y compris le personnel militaire technique, des armements et munitions, et du matériel de guerre. Cependant, elles seront autorisées à procéder à des remplacements périodiques des armements, des munitions et du matériel de guerre qui auront été détruits, endommagés, usés ou épuisés depuis le cessez-le-feu, sur la base: nombre pour nombre, de mêmes caractéristiques et propriétés.

Parallèlement à la cessation de tout engagement militaire des Etats-Unis au Vietnam mentionnée plus haut, les parties participantes à la Conférence de Paris sur le Vietnam procéderont à **la remise de tout le personnel militaire et civil des parties capturé et détenu conformément aux dispositions figurant dans le chapitre III de l'Accord.**

Sur le plan politique, les clauses de l'Accord reflètent bien l'idée de la **reconnaissance de la situation actuelle au Sud Vietnam, c'est-à-dire l'existence indéniable de deux administrations, de deux armées, de deux zones de contrôle, une du Gouvernement Révolutionnaire Provisoire de la République du Sud Vietnam et une du Gouvernement de la République du Vietnam, et de trois forces politiques.**

Partant d'une telle situation, immédiatement après le cessez-le-feu, les deux parties sud vietnamiennes auront à accomplir les tâches suivantes

- Réaliser la réconciliation et la concorde nationales, effacer la haine, interdire tous actes de représailles et de discrimination à l'encontre des personnes ou organisations ayant collaboré avec l'une ou l'autre partie, réaliser une grande union nationale.

- Garantir au peuple les libertés démocratiques : liberté individuelle, liberté de parole, liberté de presse, liberté de réunion, liberté d'organisation, liberté d'activités politiques, liberté de croyance, liberté de déplacement, liberté de résidence, liberté de choisir son travail et ses moyens d'existence, droit de propriété et liberté d'entreprise.

Ce sont là des droits politiques fondamentaux élémentaires de chaque citoyen, droits qui jusqu'ici n'ont jamais été encore appliqués au Sud Vietnam.

- Immédiatement après le cessez-le-feu, les deux parties sud vietnamiennes entrent en consultation dans l'esprit de réconciliation et de concorde nationales, de respect mutuel et de non-élimination réciproque, en vue de former un Conseil national de réconciliation et de concorde nationales ayant trois composantes égales. Ce Conseil fonctionne suivant le principe de l'unanimité. Après l'entrée en fonction du Conseil, les deux parties sud vietnamiennes concluront le plus tôt possible un accord sur les questions intérieures du Sud Vietnam et oeuvreront de leur mieux pour l'accomplissement de cette tâche dans un délai de 90 jours à compter de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, conformément aux aspirations de la population sud vietnamienne, à savoir la paix, l'indépendance et la démocratie.

Le Conseil national de réconciliation et de concorde nationales a pour attributions :

- Activer les deux parties sud vietnamiennes dans l'application de l'Accord,

- Réaliser la réconciliation et la concorde nationales,

- Garantir au peuple l'exercice des libertés démocratiques conformément aux stipulations de l'Accord,

- Organiser les élections générales véritablement libres et démocratiques sur tout le Sud Vietnam, statuer sur les règlements et modalités de ces élections et des élections régionales.

Sur le plan militaire, la question des armées vietnamiennes au Sud Vietnam sera réglée par les deux parties sud vietnamiennes dans l'esprit de réconciliation et de concorde nationales, d'égalité, de respect mutuel, sans ingérence étrangère. En conformité avec la situation d'après-guerre et pour alléger les contributions de la population qui n'ont que trop duré depuis des années du fait de la

guerre, les deux parties sud vietnamiennes discuteront, le plus tôt possible, des mesures de réduction des effectifs militaires et de démobilisation des effectifs réduits.

Comme vous le savez, depuis des siècles, le Vietnam est un, la nation vietnamienne est une et indivisible. Le peuple vietnamien du Nord au Sud aspire de tout cœur non seulement à un règlement pacifique du problème vietnamien mais encore à une réunification de son pays. C'est pourquoi l'Accord stipule que la ligne de démarcation militaire entre les deux zones au 17^e parallèle n'a qu'un caractère provisoire et ne constitue nullement une limite politique ou territoriale. La réunification du Vietnam se fera par étapes, par des moyens pacifiques, sur la base de discussions et d'accords entre le Nord et le Sud Vietnam, sans coercition, ni annexion d'une partie par l'autre et sans ingérence étrangère. Le délai pour la réunification sera fixé d'accord partie par le Nord et le Sud Vietnam.

L'Accord sur la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix au Vietnam créera des conditions pour l'établissement entre la République Démocratique du Vietnam et les Etats-Unis d'Amérique des rapports nouveaux d'égalité et d'avantages réciproques sur la base du respect mutuel de l'indépendance, de la souveraineté et de la non-ingérence réciproque dans les affaires intérieures de chaque pays. Sur cette base, les Etats-Unis ont la responsabilité de contribuer au pansement des blessures de guerre et à l'œuvre d'édification d'après-guerre en République Démocratique du Vietnam et dans toute l'Indochine.

Vis-à-vis du Cambodge et du Laos, les parties participantes à la Conférence de Paris sur le Vietnam s'engagent à respecter strictement les Accords de Genève de 1954 sur le Cambodge et les Accords de Genève de 1962 sur le Laos, lesquels ont consacré les droits nationaux fondamentaux des peuples du Cambodge et du Laos, à savoir l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de ces pays.

Les pays étrangers mettront fin à toutes les activités militaires au Cambodge et au Laos, retireront de ces deux pays toutes troupes et tous conseillers militaires, personnel militaire, armements, munitions et matériel de guerre et s'abstiendront d'y réintroduire d'autres.

Les affaires intérieures du Cambodge et du Laos doivent être réglées par leur peuple respectif, sans ingérence étrangère.

Telles sont les questions cardinales figurant dans l'Accord. Outre l'Accord, il y a les Protocoles qui concrétisent les questions figurant dans l'Accord et qui stipulent l'exécution des clauses de l'Accord. Je mentionne ici seulement un certain nombre de points principaux dans un certain nombre de protocoles. Pour assurer une exécution efficace de l'Accord, les deux parties se sont mises d'accord sur la formation de trois organismes suivants :

- Commission internationale de contrôle et de surveillance,
- Commission militaire mixte quadripartite,
- Commission militaire mixte bipartite.

Chacun de ces organismes accomplira les tâches qui lui sont assignées par l'Accord et agira en coordination entre eux pour assurer l'exécution d'un certain nombre de clauses de l'Accord concrétisées par les Protocoles. La Commission militaire mixte quadripartite et la Commission militaire mixte bipartite se réuniront à Saigon vingt-quatre heures après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu. La Commission internationale de contrôle et de surveillance qui est composée des représentants de la Pologne, de la Hongrie, du Canada et de l'Indonésie, se réunira également à Saigon vingt-quatre heures après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu. La Commission internationale accomplit ses tâches suivant le principe du respect de la souveraineté du Sud Vietnam et fonctionne suivant le principe de l'unanimité.

Ainsi, je viens de vous présenter les points principaux de l' « Accord sur la cessation de la guerre et le

rétablissement de la paix au Vietnam » et des Protocoles annexes, sur lesquels nous sommes parvenus à un accord avec les Etats-Unis au cours de la dernière période de négociation.

L'histoire nous a légué une importante leçon d'expérience sur l'exécution des Accords de Genève de 1954. Aussi, à présent, pour assurer une paix durable au Vietnam et dans le Sud-Est Asiatique, pensons-nous que toutes les parties ont l'obligation d'exécuter correctement et strictement l'Accord et les Protocoles annexes dont la signature officielle aura lieu le 27 Janvier 1973.

Chers amis,

La lutte du peuple vietnamien pour l'indépendance et la liberté a duré pendant près de trente ans. En particulier, la résistance des treize dernières années est la plus difficile, avec de multiples épreuves, dans l'histoire de la lutte de notre peuple contre l'invasion étrangère depuis des siècles. C'est aussi une guerre la plus meurtrière dans l'histoire du mouvement de libération nationale des peuples opprimés dans le monde entier. Enfin, cette guerre a profondément remué la conscience humaine.

Les négociations entre notre Gouvernement et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pour un règlement pacifique du problème vietnamien ont duré près de cinq ans et ont connu de nombreux moments particulièrement difficiles et tendus. Mais nous avons surmonté tous les obstacles et nous sommes enfin parvenus à l' « Accord sur la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix au Vietnam ».

Cet accord sera signé officiellement à Paris dans quelques jours.

La juste cause l'emporte sur la mauvaise cause. La volonté de vivre libre l'emporte sur la cruauté.

L'aboutissement à un tel accord constitue une très grande victoire du peuple vietnamien. C'est le couronnement d'un vaillant combat mené dans l'union par l'armée et le peuple du Vietnam sur tous les fronts, au prix d'innombrables sacrifices et privations. C'est une très grande victoire de la solidarité de combat des peuples des trois pays d'Indochine qui ont toujours combattu côte à côte contre l'ennemi commun, pour l'indépendance et la liberté. C'est une très grande victoire des pays socialistes, des peuples opprimés et de tous les peuples épris de paix et de justice dans le monde, dont le peuple américain, qui ont manifesté leur solidarité et accordé une aide dévouée à la juste lutte de notre peuple.

Le retour de la paix au Vietnam sera accueilli avec une immense joie par notre peuple. En même temps, il répondra à l'espoir si longtemps couvé par le peuple américain et les peuples épris de paix dans le monde.

Avec le retour de la paix, la lutte du peuple vietnamien entre dans une nouvelle période. Notre peuple, levant haut la bannière de paix et de concorde nationale, est décidé à appliquer strictement les clauses de l'Accord, pour maintenir la paix, l'indépendance et la démocratie et pour s'acheminer vers la réunification pacifique de son pays. Il aura également à reconstruire son pays dévasté par la guerre, à consolider et à développer les relations d'amitié avec tous les peuples du monde dont le peuple américain.

De lourdes tâches nous attendent encore dans cette nouvelle période. Mais les Vietnamiens, au Nord comme au Sud, dans le pays comme à l'étranger, riches de leurs traditions d'union et de persévérance dans la lutte, dotés d'une juste politique, forts de leur solidarité étroite avec les peuples du Laos et du Cambodge et bénéficiant d'une grande aide des pays socialistes et de tous les peuples épris de paix dans le monde, sauront aplanir toutes les difficultés et accomplir victorieusement leurs tâches.

Au moment où une aurore de paix s'apprête à se lever sur notre pays, au nom de notre Gouvernement et du peuple vietnamien, nous tenons à adresser nos vifs remerciements aux pays socialistes, aux gouvernements de nombreux pays et aux peuples du monde entier, pour la sympathie manifestée à la juste lutte du peuple vietnamien et pour l'aide active accordée dans tous les domaines.

Au cours des années passées, combien de combattants de la paix dans de nombreux pays ont connu la répression et la prison, et certains mêmes ont sacrifié leur vie, dans le combat qu'ils ont mené en soutien à la

résistance du peuple vietnamien. Ces nobles sentiments internationalistes et ces sacrifices sublimes occupent à jamais une place dans notre cœur.

La signature de l' « Accord sur la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix au Vietnam » n'est qu'une première victoire. Car importante est la tâche qui consiste à appliquer strictement cet Accord.

Soucieux de maintenir la paix, l'indépendance et la démocratie et de s'acheminer vers la réunification du pays, le peuple vietnamien agira dans l'union pour assurer une exécution correcte et sérieuse des clauses de l'Accord qui sera signé dans quelques jours, et en même temps, il saura faire preuve de vigilance à l'égard des réactionnaires qui chercheraient à saboter l'Accord. Mais nous devons dire que la situation dans notre pays et dans le monde est en train de suivre une évolution extrêmement favorable à la cause du peuple vietnamien. Nous avons la conviction que les sombres visées des forces réactionnaires dans le pays et à l'étranger d'entraver l'application de l'Accord ou de le saboter ne pourront qu'échouer. Le peuple vietnamien a donc toutes les raisons de croire à l'accomplissement victorieux de ses tâches dans la nouvelle période. Aucune force réactionnaire ne pourra freiner la marche en avant du peuple vietnamien. »